Cahier spécifique

Pesticides agricoles Moins et Mieux

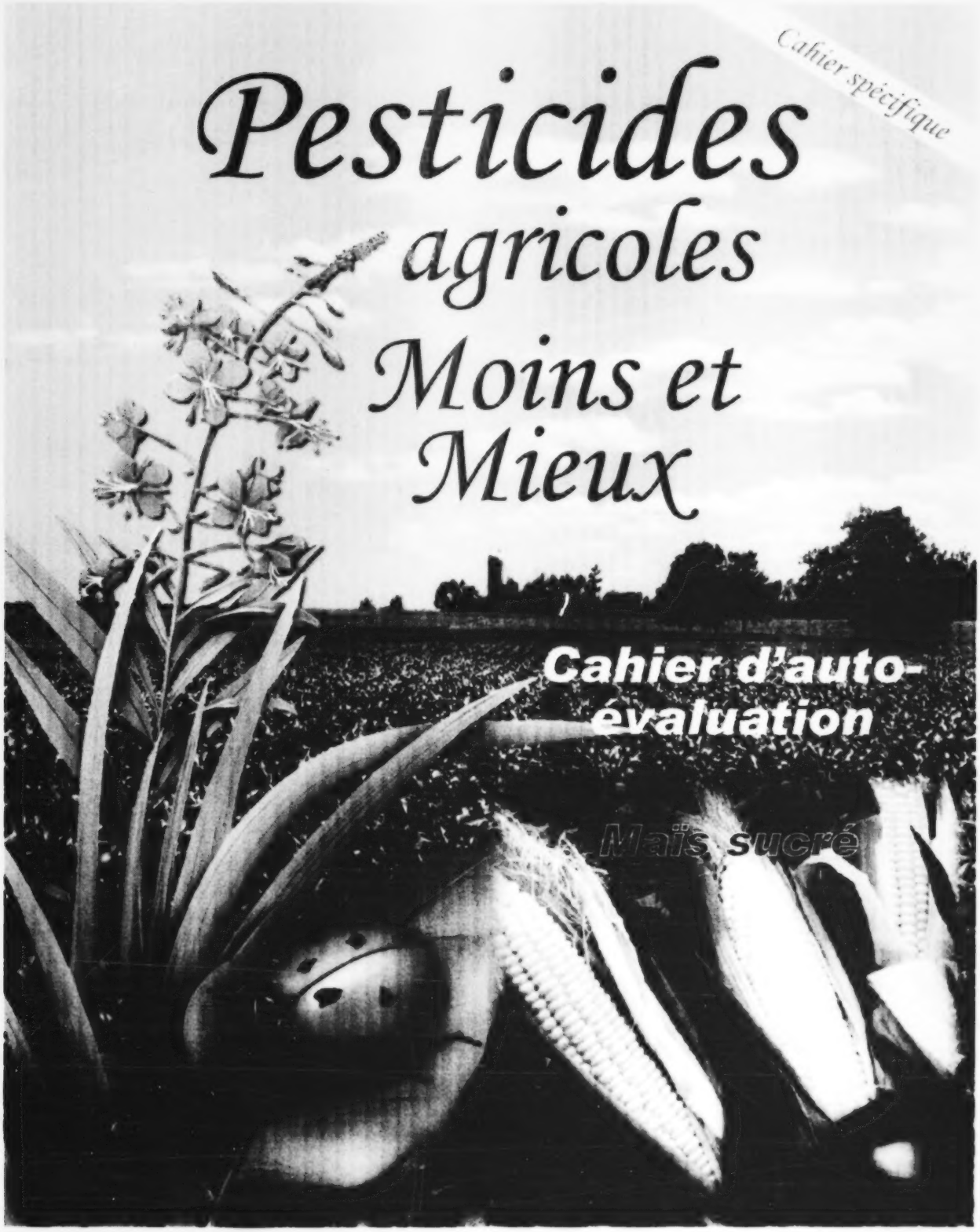

Cahier d'auto-évaluation

Maïs sucré

Québec

106-06273/

1re ÉDITION (2004) :

Coordination et réalisation :
Marie-Hélène April
Raymond-Marie Duchesne
Stratégie phytosanitaire
Direction de l'environnement et du développement durable
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Contribution professionnelle :
Daniel Gingras, biologiste-entomologiste
SLV-2000 - Stratégie phytosanitaire

Graphisme :
Pierre Caron
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Mise en page :
Claire Harvey
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Cahier spécifique

Cahier d'autoévaluation

de gestion intégrée des ennemis des cultures

Pratiques agroenvironnementales spécifiques

MAÏS SUCRÉ

Renseignements

Année de production : _____

Nom du producteur : _____

Nom de l'entreprise : _____

Superficie totale de maïs sucré : _____

Superficie totale cultivée : _____

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Principaux ennemis

Cochez les ennemis présents dans vos champs.

Mauvaises herbes

Annuelles

- ☐ Abutilon
- ☐ Céraiste vulgaire
- ☐ Chou gras (chénopode blanc)
- ☐ Digitaires spp.
- ☐ Échinochloa pied-de-coq
- ☐ Euphorbe réveille-matin
- ☐ Folle avoine
- ☐ Moutardes spp.
- ☐ Ortie royale
- ☐ Panics spp.
- ☐ Petite herbe à poux
- ☐ Radis sauvage
- ☐ Renouée persicaire
- ☐ Sétaires spp.
- ☐ Spargoute des champs
- ☐ Stellaire moyenne

Vivaces

- ☐ Asclépiade de Syrie
- ☐ Chardon des champs
- ☐ Chiendent
- ☐ Laiteron des champs
- ☐ Liseron des champs
- ☐ Prèle des champs
- ☐ Souchet comestible
- ☐ Vesce jargeau

Insectes

Principaux

- ☐ Chrysomèle des racines du nord
- ☐ Légionnaire d'automne
- ☐ Puceron du maïs
- ☐ Pyrale du maïs
- ☐ Ver de l'épi du maïs

Secondaires

- ☐ Altise du maïs et autres altises
- ☐ Calandres
- ☐ Chrysomèle des racines de l'ouest
- ☐ Légionnaire uniponctuée
- ☐ Mouche des semis
- ☐ Nitidule à quatre points
- ☐ Perce-tige de la pomme de terre
- ☐ Vers blancs (ou hannetons)
- ☐ Vers fil-de-fer (ou taupins)
- ☐ Vers gris (plusieurs espèces)

Maladies

Principales

CHAMPIGNONS

- ☐ Charbon commun (*Ustilago*)
- ☐ Rouille (*Puccinia*)
- ☐ Pourriture des racines (*Fusarium*, *Pythium*, *Rhizoctonia*)

PRATIQUES SPÉCIFIQUES- Maïs sucré — SCORE

Pour chaque affirmation, si elle correspond à votre pratique, accordez-vous le nombre de points indiqué, sinon indiquez zéro. Lorsque le score est encerclé ④, vous devez tenir compte des superficies selon la répartition indiquée au bas de la page *.

1. *Pratiques préventives*

- Je déchiquette, retourne ou herse avant la mi-mai ou à la fin de la saison précédente le chaume du maïs.

  2 ●

- Je prépare bien le lit de semences pour que la profondeur des semis soit uniforme.

  2 ●

  Note : Qu'entend-on par bien préparer le lit de semence? –Travailler le sol en conditions sèches afin de prévenir la compaction et le développement des graminées annuelles. – Travailler le sol superficiellement (5 cm et moins) afin d'éviter de ramener les graines de mauvaises herbes à la surface.

- Je pratique la rotation selon <u>une des deux</u> manières suivantes.

  -comportant <u>deux années</u> de maïs sur quatre ans.

  6 ◆

  OU

  -comportant <u>une seule année</u> de maïs sur quatre ans.

  12 ◆◆

  Note : Pour être bénéfique, la rotation doit être diversifiée et en ce sens inclure différentes cultures qui ne sont pas des hôtes pour les insectes et les maladies que je retrouve dans mes champs de maïs sucré.

- Dans mon exploitation, je composte loin des zones de production ou transporte dans un site reconnu par le ministère de l'Environnement les déchets de récolte et les rebuts de classement.

  2 ●

- Si un fertilisant est appliqué au semis, je l'applique en bandes sur les rangs de maïs pour améliorer son efficacité et réduire la quantité d'intrants dans le champ. Je défavorise ainsi la croissance des mauvaises herbes.

  2 ●

TOTAL 1 ____

* Le nombre de points dépend de la superficie où la pratique est employée :
¾ et plus = tous les points ; ½ = moitié des points ; ¼ = quart des points ; moins de ¼ = 0 point

Identification du niveau de la pratique
●Incontournable ; ◆ Minimum ; ◆◆ Intermédiaire ; ◆◆◆ Intermédiaire et Avancé ; ◆◆◆◆ Avancé

PRATIQUES SPÉCIFIQUES- Maïs sucré	SCORE

2. *Gestion des ennemis*

2.1 Dépistage des ennemis

Note : Le dépistage doit être effectué par une personne ayant reçu une formation adéquate. Choisissez l'une ou l'autre des deux pratiques suivantes basées selon le degré de précision du dépistage effectué. Si vous n'effectuez aucune des deux pratiques, indiquez le score zéro (0) aux deux énoncés.

Consultez, au besoin, le « Manuel de l'observateur pour le maïs sucré » produit par le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP).

- Je dépiste ou fais dépister régulièrement (1 fois/semaine ou plus) chacun de mes champs pour les insectes, les maladies et les mauvaises herbes et m'assure d'avoir des informations représentatives de l'ensemble du champ.

⑧ ◆

OU

- En plus de dépister ou de faire dépister régulièrement (1 fois/semaine ou plus) de façon adéquate chacun de mes champs, j'utilise des techniques d'échantillonnage identifiées et reconnues ainsi que de l'équipement (si disponible) pour dépister les insectes et prévoir les maladies du maïs sucré.

⑫ ◆◆◆

Sous-total 2.1

2.2 Gestion des insectes

A. La pyrale du maïs

- Je dépiste la pyrale du maïs par échantillonnage à l'aide de pièges à phéromones et vérifie les pièges au moins deux fois par semaine.

④ ◆◆◆

Note : Pour plus d'informations sur le dépistage et les seuils, consultez le « Manuel de l'observateur pour le maïs sucré » produit par le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP).

- Je dépiste la pyrale du maïs à chaque semaine par échantillonnage des œufs, des larves et/ou des dommages de la pyrale au champ.

④ ◆◆◆

- J'évite de cultiver du maïs hâtif et tardif dans des champs adjacents afin de diminuer les problèmes causés par la race bivoltine de la pyrale du maïs.

④ ●

* Le nombre de points dépend de la superficie où la pratique est employée :
¼ et plus = tous les points ; ½ = moitié des points ; ¼ = quart des points ; moins de ¼ = 0 point

Identification du niveau de la pratique
●Incontournable ; ◆ Minimum ; ◆◆ Intermédiaire ; ◆◆◆ Intermédiaire et Avancé ; ◆◆◆◆ Avancé

UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

B. Autres insectes

- Je dépiste le ver de l'épi du maïs à l'aide de pièges à phéromones et vérifie les pièges deux fois par semaine.

④	◆◆◆

- Je dépiste la légionnaire d'automne à l'aide de pièges à phéromones et vérifie les pièges deux fois par semaine.

④	◆◆◆

- Je ne cultive pas de maïs plus de deux années consécutives dans un même champ afin de réduire les populations de la chrysomèle des racines du nord.

4	●

- Si la rotation n'est pas possible, je dépiste, à partir du mois d'août, les adultes de la chrysomèle des racines du nord dans les champs de maïs tardif.

④	◆◆◆

Sous-total 2.2 | |

2.3 Gestion des mauvaises herbes

- Mes pratiques de gestion des mauvaises herbes (sélection des herbicides, mode d'application, etc.) tiennent compte de <u>l'un ou l'autre</u> des énoncés suivants :

Note : Si vous n'effectuez aucune des deux pratiques, indiquez le score zéro (0) aux deux énoncés.

- des espèces présentes (annuelles et vivaces) en début de saison.

④	◆

OU

- des espèces présentes (annuelles et vivaces) en début de saison, de leur localisation et de leur importance dans mes cultures l'année précédente.

⑩	◆◆◆

- J'évalue la pression et les espèces de mauvaises herbes présentes dans chaque champ en laissant des zones non traitées. Ainsi, je peux évaluer la pression et les espèces présentes dans le sol, prendre une décision plus éclairée et estimer le degré de risque associé à diverses stratégies de répression.

⑩	◆◆◆

* Le nombre de points dépend de la superficie où la pratique est employée :
¾ et plus = tous les points ; ½ = moitié des points ; ¼ = quart des points ; moins de ¼ = 0 point

<u>Identification du niveau de la pratique</u>
●Incontournable ; ◆ Minimum ; ◆◆ Intermédiaire ; ◆◆◆ Intermédiaire et Avancé ; ◆◆◆◆ Avancé

PRATIQUES SPÉCIFIQUES- Maïs sucré — SCORE

- Je mets en pratique les énoncés suivants lorsqu'il y a infestation de mauvaises herbes vivaces ou apparition de nouvelles espèces de mauvaises herbes envahissantes (ex. : abutilon)

  - Je nettoie mes champs de ces infestations avant de semer le maïs sucré ou je sème des cultures plus compétitives que le maïs.

4	●

  - Lorsque les infestations sont localisées, je gère de façon plus intensive les sections infestées.

4	●

- Je note les mauvaises herbes au milieu de la saison (mi-août) afin de planifier ma stratégie d'intervention pour l'année suivante.

4	●

- Je note les mauvaises herbes visibles au moment du battage ou après le battage.

4	●

- Je pratique la technique du faux-semis.

④	◆◆◆

Note : Le faux-semis consiste à travailler le sol 7 à 10 jours avant le semis dans le but de favoriser la levée des mauvaises herbes qui seront ensuite détruites par un léger travail du sol peu de temps avant le semis véritable.

- Je pratique le désherbage mécanique contre les mauvaises herbes annuelles et m'assure de l'efficacité des interventions.

④	◆◆◆

Note : Pour plus d'informations sur le désherbage mécanique, consultez le Feuillet intitulé « Le désherbage mécanique du maïs sucré ».

Sous-total 2.3	
TOTAL 2	

* Le nombre de points dépend de la superficie où la pratique est employée :
¼ et plus = tous les points ; ½ = moitié des points ; ¼ = quart des points ; moins de ¼ = 0 point

Identification du niveau de la pratique
●Incontournable : ◆ Minimum : ◆◆ Intermédiaire : ◆◆◆ Intermédiaire et Avancé : ◆◆◆◆ Avancé

UNE DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE

3. *Techniques d'application visant la réduction des pesticides et de leurs risques*

Note : La ou les techniques ou approches mentionnées permettent de réduire de façon appréciable l'emploi des pesticides de synthèse (pesticides chimiques). Plus d'une technique ou approche peut être utilisée annuellement.

A. Insecticides, fongicides, etc.

- Je réduis mes applications d'insecticides de synthèse, de fongicides de synthèse, etc. par l'application localisée, la non-pulvérisation d'un champ peu infesté ou dont le seuil d'intervention n'est pas atteint, l'application aux doses minimales efficaces inscrites sur les étiquettes, l'introduction de prédateurs, l'utilisation de pièges, etc.

Ⓘ	●

- L'utilisation de ces techniques dans mes champs de maïs sucré m'a permis de réduire mon utilisation d'insecticides de synthèse, de fongicides de synthèse, etc. par rapport à une application systémique à pleine dose sur toute la surface qui aurait été faite sans l'emploi de l'une ou l'autre des techniques susmentionnées d'environ :

Note : Choisissez <u>un des quatre</u> choix proposés. Si aucune de ces réductions n'a été atteinte, indiquez le score zéro (0) aux quatre énoncés.

5 à 14 %	
	4 ♦
OU	
15 à 39 %	
	8 ♦♦
OU	
40 à 74 %	
	12 ♦♦♦
OU	
75 % et plus	
	16 ♦♦♦♦

* Le nombre de points dépend de la superficie où la pratique est employée :
¾ et plus = tous les points ; ½ = moitié des points ; ¼ = quart des points ; moins de ¼ = 0 point

<u>Identification du niveau de la pratique</u>
●Incontournable ; ♦ Minimum ; ♦♦ Intermédiaire ; ♦♦♦ Intermédiaire et Avancé ; ♦♦♦♦ Avancé

PRATIQUES SPÉCIFIQUES- Maïs sucré — SCORE

B. Herbicides

- Je réduis mes applications et optimise mes traitements d'herbicides de synthèse en utilisant les techniques suivantes :

  - Application localisée, non-application dans un champ peu infesté ou dont le seuil d'intervention n'est pas atteint, désherbage mécanique et/ou manuel, etc.

⑧	●

  - Réduction des doses par l'emploi, seul ou en alternance avec le désherbage mécanique, des doses minimales efficaces inscrites sur les étiquettes.

⑧	●

  - L'utilisation de ces techniques dans mes champs de maïs sucré m'a permis de réduire mon utilisation d'herbicides de synthèse par rapport à une application systémique à pleine dose sur toute la surface qui aurait été faite sans l'emploi de l'une ou l'autre des techniques susmentionnées d'environ :

Note : Choisissez <u>un des quatre</u> choix proposés. Si aucune de ces réductions n'a été atteinte, indiquez le score zéro (0) aux quatre énoncés.

10 à 24 %	4 ◆
OU	
25 à 49 %	8 ◆◆
OU	
50 à 74 %	12 ◆◆◆
OU	
75 % et plus	16 ◆◆◆◆

TOTAL 3 | |

* Le nombre de points dépend de la superficie où la pratique est employée :
¾ et plus = tous les points ; ½ = moitié des points ; ¼ = quart des points ; moins de ¼ = 0 point

<u>Identification du niveau de la pratique</u>
●Incontournable ; ◆ Minimum ; ◆◆ Intermédiaire ; ◆◆◆ Intermédiaire et Avancé ; ◆◆◆◆ Avancé

UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

CLASSEMENT

Pratiques agroenvironnementales spécifiques

MAÏS SUCRÉ

Reportez dans cette grille les sous-totaux et totaux correspondant aux sections indiquées. Par la suite, additionnez tous les totaux et déterminez votre degré de progression en gestion intégrée des ennemis du maïs sucré.

PRATIQUES SPÉCIFIQUES	Score maximal	Mon score Sous-total	Mon score Total
1. Pratiques préventives	20		
2. Gestion des ennemis			
2.1 Dépistage des ennemis	12		
2.2 Gestion des insectes	28		
2.3 Gestion des mauvaises herbes	40		
3. Techniques d'application visant la réduction des risques	56		
	156		
TOTAL PRATIQUES SPÉCIFIQUES			
TOTAL PRATIQUES GÉNÉRALES*			
GRAND TOTAL (TOTAL PRATIQUES SPÉCIFIQUES + TOTAL PRATIQUES GÉNÉRALES)			

Inscrivez le résultat TOTAL PRATIQUES GÉNÉRALES du cahier d'autoévaluation de gestion intégrée des ennemis des cultures - cahier général.

Évaluation du degré de progression de mon exploitation en gestion intégrée des ennemis du MAÏS SUCRE selon le nombre de points inscrits au GRAND TOTAL.

330 – 378 points : AVANCÉ (NIVEAU 3)
Dans mon exploitation, je pratique la gestion intégrée des ennemis du maïs sucré et me situe à un niveau « avancé ». Mes pratiques contribuent à une réduction très importante de l'utilisation des pesticides de synthèse dans l'ensemble de mes champs de maïs sucré et à une diminution des risques pour l'environnement et la santé humaine. Je comprends très bien les principes de la gestion intégrée des ennemis de cette culture. Je maîtrise les étapes essentielles d'un programme propre à ce type de gestion et sais les appliquer.

279 – 329 points : INTERMÉDIAIRE (NIVEAU 2)
Dans mon exploitation, je pratique la gestion intégrée des ennemis du maïs sucré et me situe à un niveau « intermédiaire ». Mes pratiques traduisent des efforts importants pour réduire l'utilisation de pesticides de synthèse dans l'ensemble de mes champs de maïs sucré et diminuer les risques pour l'environnement et la santé humaine. Je comprends très bien les principes de la gestion intégrée des ennemis de cette culture. Je maîtrise la quasi-totalité des étapes essentielles d'un programme propre à ce type de gestion et sais les appliquer.

246 – 278 points : MINIMUM (NIVEAU 1)
Dans mon exploitation, je pratique la gestion intégrée des ennemis du maïs sucré et me situe à un niveau « minimum ». Mes pratiques contribuent à une gestion rationnelle des pesticides de synthèse et mes efforts permettent de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine. Je suis en voie de maîtriser les étapes essentielles d'un programme complet de gestion intégrée des ennemis de cette culture.

140 – 245 points : EN TRANSITION VERS LA GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS
Dans mon exploitation, je ne pratique pas encore toutes les étapes de la gestion intégrée des ennemis du maïs sucré, mais fais des efforts importants dans ce sens. Pour pratiquer pleinement la gestion intégrée des ennemis du maïs sucré, il me faudra travailler sur des points faibles de la gestion des ennemis et des pesticides et de la régie générale de ma culture et aussi augmenter mes superficies en gestion intégrée des ennemis. Suivre des cours, lire, m'informer, faire partie d'un club-conseil en agroenvironnement, d'un club d'encadrement technique ou du Réseau d'avertissements phytosanitaires enrichira mes connaissances et mes expériences en gestion intégrée des ennemis de cette culture.

Moins de 140 points : NON EN TRANSITION VERS LA GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS
Dans mon exploitation, je pratique une gestion conventionnelle des ennemis du maïs sucré, qui vise plutôt à appliquer les pesticides de synthèse de façon systématique dans tous les champs. Pour pratiquer pleinement la gestion intégrée des ennemis du maïs sucré, il me faudra suivre des cours, lire, m'informer, faire partie d'un club-conseil en agroenvironnement, d'un club d'encadrement technique ou du Réseau d'avertissements phytosanitaires.

UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

POUR EN SAVOIR PLUS

Publications

Appareils de désherbage mécanique en grandes cultures. 2000. Technaflora, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Application d'herbicides en bandes dans le maïs-grain. 1996. Conseil des productions végétales du Québec.

Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole. 2001. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Guide d'identification des insectes nuisibles et utiles dans la culture du maïs sucré. 2000. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Stratégie phytosanitaire – Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Guide d'identification des mauvaises herbes. 1997. Centre ARICO, Direction des services technologiques. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Guide des pratiques de conservation en grandes cultures. 2000. Fédération des producteurs de cultures commerciales. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec.

Je passe à l'action, je règle mon pulvérisateur à rampe. 2002. Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La culture du maïs et du soya sans herbicide (document audio-visuel). 2002. Association Culture sans herbicide, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La lutte intégrée, tout le monde y gagne. 1998. Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La prévention des mauvaises herbes – Grandes cultures. 2002. Technaflora, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La pyrale du maïs (affiche). 2001. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec.

L'expert mauvaises herbes. 1999. Technaflora, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Québec.

Le dépisteur, céréales. 1999. Phyto-Contrôle, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Québec.

UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Le désherbage mécanique du maïs. 1999. Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Le désherbage mécanique du maïs sucré. 2003. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Les doses réduites d'herbicide en grandes cultures. 2000. Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Les groupes d'herbicides et la résistance des mauvaises herbes. 2000. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000.

Lutte biologique contre la pyrale du maïs à l'aide de trichogrammes dans la culture du maïs sucré. 2000. Conseil des productions végétales du Québec.

Manuel de l'Observateur : maïs sucré. 2000. Réseau d'avertissements phytosanitaires. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Pas de panique avec ces ravageurs des grandes cultures. 2002. Stratégie phytosanitaire - Saint-Laurent Vision 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Pesticides et agriculture : bon sens, bonnes pratiques. 2003. Ministère de l'Environnement du Québec. Les publications du Québec.

Stratégies de gestion intégrée des mauvaises herbes dans le maïs sucré. 1997. Conseil des productions végétales du Québec.

Une famille de logiciels en protection des cultures. 1999. Centre ARICO, Direction des services technologiques. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Sites Internet

www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
www.agr.ca	Agriculture Canada
www.agrireseau.qc.ca	Agri-Réseau
www.craaq.qc.ca	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
www.clubsconseils.org	Clubs-conseils en agroenvironnement
www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/code-gestion.pdf	Code de gestion des pesticides
www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/arico/herbierv	Herbier virtuel
www.agr.gouv.qc.ca	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
www.menv.gouv.qc.ca	Ministère de l'Environnement du Québec
coa.cegepsth.qc.ca/mais/default.asp	Ravageurs et maladies du maïs sucré
www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap	Réseau d'avertissements phytosanitaires
www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/agroenv/stratégie-slv	Stratégie phytosanitaire
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/base-de-donnees.asp	Site d'enfouissement sanitaire

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'innovation scientifique et technologique, Québec.

Rémy Fortin, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'innovation scientifique et technologique, Québec.

Michel Letendre, agronome-biologiste, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'innovation scientifique et technologique, Québec.

RÉVISION ET VALIDATION

Évelyne Barrette, agronome, ministère de l'Environnement, Direction du milieu rural, Québec.

Daniel Bergeron, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction régionale de Québec, Québec.

Josée Boisclair, agronome-entomologiste, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Saint-Hyacinthe, Québec.

Guy Breton, agronome-entomologiste, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Saint-Hyacinthe, Québec.

Lucie Caron, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides, Blainville, Québec.

Pierrot Ferland, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction régionale de la Mauricie, Louiseville, Québec.

François Fournier, biologiste-entomologiste, Insecterra inc., Montréal, Québec.

Pesticides agricoles

Moins et Mieux

Tout à gagner avec

La lutte intégrée!

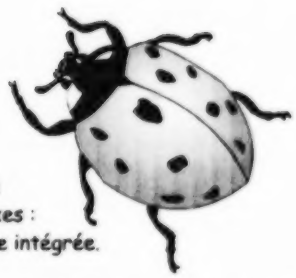

La Stratégie phytosanitaire vise à réduire l'emploi des pesticides agricoles et les risques que posent ces produits pour la santé et l'environnement. Elle vient accentuer les efforts du MAPAQ et de ses partenaires autour d'une démarche de gestion responsable des ennemis des cultures. Pratiquement, cette démarche s'inscrit sur deux axes : diminuer les quantités de pesticides utilisés et augmenter les superficies cultivées en lutte intégrée.

S'inscrivant dans une volonté de développement durable, cette démarche conduit naturellement les entreprises agricoles à mieux situer l'importance des pesticides dans un contexte qui prend en compte la santé des personnes (utilisateurs de pesticides et leur entourage ainsi que consommateurs d'aliments) et la protection du milieu. Ces entreprises réorientent alors leurs modes de production vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Ainsi interpellées à passer à l'action, elles adoptent à l'égard de leurs activités une attitude raisonnée et responsable que viennent soutenir les outils de sensibilisation, de formation et d'encadrement mis à leur disposition grâce à la Stratégie phytosanitaire.

En définitive, les agriculteurs apprennent à considérer la lutte intégrée (ou gestion intégrée des ennemis des cultures) comme une alliée efficace, indispensable à la bonne évolution de leur entreprise. Ils se l'approprient à leur échelle d'action y voyant, un jour ou l'autre, une condition préalable et essentielle à la mise en marché de leurs produits. Déjà, des deux côtés de l'Atlantique, des fruits et légumes - frais et en conserve - sont écoétiquetés « lutte intégrée ». C'est d'ailleurs face à une demande accrue des consommateurs pour des aliments sains produits dans un environnement de qualité, que les gouvernements du Québec, du Canada, des États-Unis et d'Europe, ainsi que les grands organismes agroalimentaires internationaux, préconisent la lutte intégrée en production agricole et ornementale.

Stratégie phytosanitaire

Dépôt légal - 2004
Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Bibliothèque nationale du Canada, 2004
ISBN 2-550-40892-6
Publication N° 03-0098 (2004-02)

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

J'adopte la lutte intégrée

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Des solutions à votre portée !

03-0098 (2004-02)